

Allocution de

Mme France Sergerie, présidente de la

CETAF

Présentée devant

La Commission de l'économie et du travail

Consultation générale sur la stratégie

Énergétique du Québec

Le 10 février 2005

Merci M. le Président.

Alors, je suis accompagnée de M. Bruno Hébert, vice-président de la CETAF et spécialiste en géothermie ainsi que par madame Éliane Héry, directrice générale de la CETAF. Enfin, je me présente, je suis France Sergerie, présidente de la CETAF et aussi entrepreneure dans la vraie vie.

Alors, Monsieur le Président,

Mesdames et messieurs les députés, membres de la Commission,

Au nom de la CETAF, nous tenons à vous remercier pour cette opportunité de présenter nos commentaires sur la stratégie énergétique du Québec.

Comme vous le savez, la Corporation des entreprises en traitement de l'air et du froid, mieux connue sous l'appellation de CETAF, existe depuis 40 ans. Notre mission vise à permettre à nos membres de se maintenir à la fine

pointe de la technologie et de la réglementation dans le domaine.

Nous regroupons quelque 300 entrepreneurs et manufacturiers spécialisés en climatisation, ventilation, réfrigération et contrôle. Ce sont nos membres qui, sur le terrain, se trouvent en première ligne pour répondre aux besoins des milliers de consommateurs québécois.

M. le Président, il s'agit là d'une part importante de la demande en électricité du Québec. C'est d'ailleurs pourquoi, nos membres font de l'efficacité énergétique une priorité.

C'est donc avec un grand intérêt que nous avons pris connaissance du document de consultation sur la sécurité et l'avenir énergétique du Québec. Vous l'aurez remarqué, nos commentaires et observations sont teintés par l'expertise de nos membres sur le terrain.

Dans ce sens là, nous avons concentré nos propos sur l'efficacité énergétique et sur la place que pourraient occuper certaines sources d'énergie propre et renouvelable, dans la stratégie énergétique du Québec.

Nos recommandations visent donc essentiellement à maximiser l'apport que l'industrie peut apporter au bilan énergétique du Québec, et cela, dans une optique conciliant développement durable et essor économique.

...

D'abord, plusieurs s'entendent, pour souligner l'importance que la stratégie énergétique doit accorder à l'efficacité énergétique. Mais, M. le Président, qui dit importance, dit aussi objectifs à atteindre. Sur ce point, nous profitons de l'occasion qui nous est donnée aujourd'hui, pour saluer l'initiative du gouvernement pour les objectifs d'économie d'électricité qu'il a récemment annoncés.

Cependant, entre les objectifs et les résultats, il est de notre avis que certains éléments doivent être considérés. À cet égard, nous croyons que l'implication de l'industrie, et que, la mise en place de moyens favorisant son développement, sont incontournables.

En matière d'efficacité énergétique, le fait d'impliquer l'ensemble des acteurs concernés permet d'arriver à de bien meilleurs résultats. Nous ne sommes pas seuls à le dire.

Autant la Régie de l'énergie que la Politique énergétique adoptée en 96, abondent dans ce sens.

Mais, encore aujourd'hui, l'implication de l'industrie dans l'élaboration de stratégies prometteuses et dans l'application de mesures vouées à l'efficacité énergétique, demeure trop marginale.

Pourtant, M. le Président, dans ce domaine, ce sont les entrepreneurs qui se retrouvent au premier plan sur la ligne de feu. Ce sont eux qui peuvent, et je dirais même doivent, promouvoir et installer des équipements qui présentent une bonne performance énergétique. Ce sont aussi eux qui connaissent les besoins et le comportement des consommateurs pour ces produits.

Nous croyons donc que la politique énergétique du Québec aurait avantage à bénéficier de leur expertise. Par la même occasion, cela permettrait de profiter de la synergie créée par les partenariats, synergie qui, tous en conviendront, mène souvent à des résultats plus concrets, plus rapidement.

C'est pourquoi, nous pensons que la stratégie énergétique du Québec devrait prévoir la création d'un comité consultatif, impliquant l'ensemble des acteurs concernés par l'efficacité énergétique, incluant évidemment, l'industrie. Ce comité aurait pour mandat de conseiller le gouvernement, sur les actions à entreprendre en efficacité énergétique au Québec.

À cet égard, M. le Président, une parenthèse pour dire que, peut-être, le modèle de la Commission des partenaires du marché du travail pourrait nous inspirer... En d'autres termes, peut-être que le gouvernement pourrait envisager de créer une Commission des partenaires de l'efficacité énergétique...

Également, M. le Président, soulignons que nous nous rallions à l'opinion émise par certains groupes qui se sont présentés devant vous, à l'effet que le gouvernement devrait confier le mandat et les budgets de l'efficacité énergétique à l'Agence d'efficacité énergétique. Nous estimons qu'une telle décision ferait preuve de plus de cohérence que la situation actuelle, où ce mandat est confié à Hydro-Québec.

En effet, la première mission d'Hydro-Québec, est
rappelons-le, de produire et de vendre de l'électricité. Il
nous semble que cela est difficilement conciliable avec la
promotion de l'efficacité énergétique...

...

Maintenant, en matière de résultats que l'on pourrait
atteindre grâce à un soutien accru de l'industrie, nous
l'avons écrit dans notre mémoire, un bon exemple repose
sur la géothermie.

Mentionnons, M. le Président, que nous aurions pu aborder
d'autres sources alternatives d'énergie comme la
cogénération ou le solaire mais, nous avons retenu la
géothermie pour illustrer nos propos.

La Régie de l'énergie l'a reconnu, cette technologie présente
des possibilités intéressantes. Dans son avis d'expert
présenté au Ministre dans le cadre de cette consultation, le
professeur Lafrance le reconnaissait lui aussi. Même chose
pour Hydro-Québec qui, en page 4 de son mémoire, vante
les vertus de la géothermie et prône son développement
accéléré.

Avant d'aller plus loin, permettez-moi, M. le Président, une petite parenthèse pour expliquer ce qu'est la géothermie. C'est en fait, une technique qui consiste à extraire l'énergie solaire emmagasinée dans le sol. Une fois extraite, cette énergie propre et renouvelable, sert à climatiser, chauffer et ventiler un bâtiment. L'efficacité énergétique de la thermopompe géothermique est impressionnante. Par exemple, pour transformer de 3 à 4 kilowatt de chauffage le système requiert 1 kilowatt d'énergie. En d'autres termes, les économies d'énergie générées peuvent se chiffrer entre 60 et 70%, ce qui n'est pas peu ! Imaginez ce qu'on pourrait réaliser comme économie en permettant à cette industrie de prendre son envol au Québec...

Nos estimations préliminaires, et nous tenons à le souligner elles sont préliminaires, donc nos estimations montrent qu'avec seulement 30% du marché des nouveaux bâtiments, la géothermie pourrait permettre des économies atteignant 0,24 téra-wattheure par an.

Cependant, vous le savez, lorsqu'on parle d'équipements écono-énergétiques, on parle aussi de coûts d'installation souvent plus élevés pour les consommateurs. Ces coûts,

bien que récupérables en quelques années grâce aux économies générées, sont quand même plus élevés au départ.

Grâce à la recherche et au développement effectués par nos membres, nous avons réussi à réduire de 50% les coûts d'installation pour les systèmes géothermiques. C'est un pas en avant mais, il importe de poursuivre les efforts pour lever l'obstacle que représentent les coûts d'installation de tels systèmes.

...

Monsieur le Président, nous le savons tous, plus l'industrie de l'efficacité énergétique sera développée, plus les prix seront bas.

Le document de consultation reflète l'intérêt du gouvernement envers les sources alternatives d'énergie telles que la géothermie. Cependant, M. le Président, les objectifs et les mesures concrètes qui seront prises nous apparaissent modestes, voire imprécises.

Or, nous l'avons mentionné tantôt, en favorisant, à titre d'exemple, le développement de l'industrie de la géothermie, nous pourrions atteindre des niveaux d'économie d'électricité très importants. Considérant cela, nous pensons que le Québec aurait donc avantage à intégrer dans sa stratégie énergétique, des objectifs clairs et, je dirais aussi, plus musclés, pour favoriser le développement de l'industrie de l'efficacité énergétique.

Malheureusement, M. le Président, malgré ces considérations, force nous est aussi de constater, qu'à l'heure actuelle, davantage de budgets sont dévolus pour influencer le comportement des consommateurs. Je vous dirai d'emblée que nous croyons fermement à l'importance de sensibiliser le public à économiser l'électricité.

Cependant, changer le comportement des consommateurs, c'est un peu comme changer une vieille habitude, ça prend du temps.

Il nous apparaîtrait donc important de diversifier encore plus les efforts et les budgets dévolus à l'efficacité énergétique, dans la nouvelle stratégie énergétique du Québec.

À ce chapitre, nous pensons, comme d'autres qui sont venus ici devant vous, que la mise en place d'initiatives concrètes en faveur de cette industrie, pourrait conduire à des résultats concluants. Sans compter que ces résultats pourraient être atteints dans un délai tout aussi intéressant.

...

M. le Président, voilà pour le fond de notre propos sur l'importance de soutenir le développement de l'industrie de l'efficacité énergétique. Passons maintenant à la forme que pourrait prendre ce soutien.

Dans notre mémoire, nous survolons, brièvement, différents scénarios qui pourraient être envisagés. M. le Président, nous devons avouer que nous privilégions grandement le deuxième, soit la création d'un PPP. Nous pensons qu'il permettrait d'insuffler un dynamisme beaucoup plus important à l'industrie, que la mise en place d'un simple programme de financement.

Bon, en premier lieu, pourquoi un PPP? Tout simplement parce qu'on peut considérer que l'efficacité énergétique

profite à l'ensemble de la société. Il y a dans l'efficacité énergétique, une notion de bien public ou de bien commun.

Partant de cette notion, on peut donc justifier un partage des risques et des investissements entre le public et le privé, pour développer cette industrie. Cela irait, dans l'intérêt de toutes et tous.

Ensuite, permettez-moi, M. le Président, de le rappeler car c'est important, il ne faut pas oublier que l'industrie de l'efficacité énergétique est génératrice d'emplois, à forte valeur ajoutée. En d'autres termes, développer cette industrie au Québec, c'est donc aussi créer ces bons emplois ici chez nous, pour nous; et cela, ça profite autant à l'industrie, qu'à l'État et aux citoyens.

...

M. le Président, vous l'aurez remarqué, ce que nous proposons rejoint, en quelque sorte, la proposition qui vous a été présentée par le Conseil du patronat.

Dans notre mémoire, le modèle de partenariat public privé que nous proposons s'inspire de l'approche adoptée dans le cas de l'énergie éolienne.

Évidemment, M. le Président, nous n'avons pas la prétention de nous prendre pour des spécialistes en élaboration de PPP. Mais nous savons, selon les objectifs visés par la stratégie énergétique et notre connaissance du terrain, qu'il y a là une opportunité d'affaires intéressante pour le Québec.

Ce qui ressort de notre modèle et de notre analyse de la proposition faite par le Conseil du Patronat devant vous, c'est que nos deux idées se rejoignent, à quelques différences près...

M. le Président, vous me pardonnerez de ne pas trop m'étendre sur le plan d'affaires détaillé à développer pour le PPP. Plusieurs auront en effet remarqué, que le tout mérite d'être approfondi et retravaillé.

Ceci étant dit, ce que je voudrais davantage marquer aujourd'hui, c'est d'abord qu'il y aurait matière à envisager de transformer l'Agence d'efficacité énergétique en PPP. Ensuite, il serait important que le mandat de l'efficacité

énergétique, et que les budgets qui y sont consentis, soient transférés à l'Agence.

Troisièmement, nous pensons que le gouvernement devrait confier à l'Agence, le mandat d'asseoir ensemble les acteurs concernés afin d'élaborer un modèle de PPP performant et efficace.

Nous croyons qu'en assoyant ensemble, l'industrie (dont la CETAF), et ceux qui pourraient être intéressés, comme peut-être : les représentants des consommateurs, des groupes environnementaux, le CPQ, et pourquoi pas aussi, le Fonds de solidarité de la FTQ, le Fondation de la CSN ou autres financiers, nous pourrions arriver à bâtir un modèle de PPP novateur, performant et profitable à l'ensemble de la société québécoise.

Quatrièmement, nous pensons que ce travail devrait se réaliser dans un délai rapproché, disons dans un horizon de trois mois. En effet, le mandat et l'échéancier confiés à l'Agence devraient l'être rapidement, car le Protocole de Kyoto entre en vigueur le 26 février prochain.

Monsieur le Président, qui dit efficacité énergétique, dit diminution des gaz à effet de serre. Il y a toute une infrastructure à penser avec Kyoto et cela, à première vue, nous semble lié au mandat de l'Agence d'efficacité énergétique.

D'où l'importance de profiter de l'occasion et d'agir rapidement en confiant le mandat à l'Agence d'efficacité énergétique de présenter, d'ici trois mois, un modèle de partenariat public privé qui rallie les acteurs concernés.

...

M. le Président, peu importe les suggestions qui seront retenues par le gouvernement dans sa nouvelle stratégie énergétique, nous désirons par ailleurs le sensibiliser à certaines conditions de succès. Et c'est d'autant plus important, qu'à notre avis, ces éléments favoriseraient une meilleure protection, tant des consommateurs que des investissements publics qui découleront de la nouvelle stratégie énergétique.

Monsieur le Président, lorsqu'il s'agit d'installer des systèmes efficaces au niveau énergétique, qu'ils soient

géothermiques ou autres, cela commande une expertise particulière.

C'est pourquoi, tant dans l'intérêt de la santé de l'industrie que dans celui des consommateurs, nous souhaitons collaborer et mettre à profit notre expertise lors de l'application de la nouvelle stratégie énergétique.

Outre ce que nous avons abordé tantôt à l'égard des PPP, cette collaboration pourrait se traduire par l'accréditation, la surveillance et la formation des entrepreneurs, par la recherche et le développement, ou encore, par l'établissement de normes de qualité.

D'ailleurs, à titre d'exemple, la CETAF travaille, depuis quelques mois déjà, à mettre en place une formation en géothermie à l'intention de ses membres. En outre, nous sommes à examiner les possibilités d'obtenir une accréditation de nos formations, auprès d'instances indépendantes.

M. le Président, nous l'avons vu dans le passé, la mise en place de nouvelles mesures ou programmes font parfois

ressortir les talents d'improvisateurs de certains entrepreneurs...

En matière d'efficacité énergétique, il est donc important d'assurer la protection des consommateurs et des investissements publics, en garantissant un encadrement et une formation adéquate aux gens de l'industrie. Nous sommes bien placés pour contribuer à cet objectif, en plus d'en reconnaître l'importance.

C'est pourquoi, nous recommandons que les entrepreneurs qui seront appelés à intervenir dans les différentes initiatives qui découleront de la nouvelle stratégie, soient agréés et formés par une association reconnue dans le domaine.

...

En conclusion, M. le Président, comme vous l'avez vu, nous ne prétendons pas être des experts en matière de prévisions de demande d'électricité, de tarification ou autre. Par contre, en tant qu'entrepreneurs, nous sommes quotidiennement appelés à intervenir sur le terrain dans notre domaine d'expertise. Chaque année, nos 300 membres, qui représentent près de 80% de l'industrie, installent des

équipements de climatisation, de chauffage, de ventilation et de réfrigération pour des milliers de clients au Québec.

À la CETAF, pour mieux répondre aux besoins des consommateurs et contribuer au bien-être collectif, nous avons fait de l'efficacité énergétique une priorité.

Aussi, nous avons la ferme conviction que nous pourrions contribuer davantage à changer les choses, si le gouvernement mettait en place plus de moyens qui permettraient à l'industrie de l'efficacité énergétique de prendre son envol.

C'est dans l'intérêt de tous que les produits qui ont une bonne performance énergétique, soient accessibles à des coûts raisonnables au Québec.

Si la sécurité énergétique des Québécois passe, entre autres, par l'efficacité énergétique, il y a un fait qu'on ne peut nier : il serait dans l'intérêt collectif de soutenir le développement de l'industrie de l'efficacité énergétique au Québec. Et nous sommes convaincus, comme d'autres organisations, que la meilleure façon de soutenir ce

développement passe premièrement, par le fait de redonner à César ce qui appartient à César. C'est-à-dire, en confiant à l'Agence d'efficacité énergétique le mandat et les budgets dévolus en la matière.

Ensuite, nous croyons qu'il y a là une belle occasion pour le gouvernement du Québec d'innover en transformant cette Agence en un partenariat public-privé créateur d'emplois, profitable pour le Québec et ralliant les forces vives concernées.

Troisièmement, peu importe la voie que choisira le gouvernement, il serait avantageux pour tout le monde, d'impliquer, dans la mise en œuvre de la stratégie, l'industrie et les autres acteurs concernés par le dossier de l'efficacité énergétique.

Finalement, nous tenons, M. le Président, M. le Ministre et distingués membres de la Commission, à vous assurer de notre pleine et entière collaboration à ce dossier de première importance pour le Québec.

Nous vous remercions pour le temps que vous nous avez accordé.